ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU

10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans

Directeur: Monsieur DUSSART François

Tél: 02 38 81 05 06

ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr

Elu: Madame HEAU-MOREAU Catherine

Quartier:

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

du 05/11/2013

Présents:

Elue : Mme Catherine Héau DDEN : Mme Claude Jegou

Parents élus: Mmes Vicky Gougis, Camille Dehes, Claudia Silva et MM.

Vincent Deweer, Boris Rousseau

Enseignants : Mmes Karine Amato, Béatrice Chevassut, Valérie Lecomte, Maryline Portut Castel, Catherine Sançois et MM. François Dussart et Jean Luc

Flageul

Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira Valdès

Autres participants : Mme Marie-France Colas : responsable du pôle missions

éducatives

M. Jérémy Condaminet : Emploi Avenir Professeur

Election des représentants de Parents d'élèves

Résultats

Le taux de participation est de l'ordre de 58% (participation légèrement supérieure à celle de l'an passé : 56%). Il y a eu 140 votants sur 244 électeurs. 88% des votes se sont faits par correspondance.

Ont été élus :

Liste d'union non affiliée : Mmes Vicky Gougis, Camille Dehes et

Claudia Silva

MM. Vincent Deweer, Pierre Hermance et

Boris Rousseau

Sont suppléants:

Liste d'union non affiliée : Mmes JOANA Durand Gasselin, Khady Mbengue, Fadima

Demik, Isabelle Vallet, Cathy Hermance et M. Laurent

Gougis

Attributions du conseil d'école

Sur proposition du Directeur de l'école, le Conseil d'école

- * vote le règlement intérieur
- * établit le projet d'organisation de la semaine scolaire

- * donne son avis sur l'élaboration du projet d'école
- * propose des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toute question intéressant la vie de l'école
- * adopte le projet d'école
- * donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives sportives et culturelles

Bilan de la rentrée

Effectifs

Augmentation sensible de l'effectif. A ce jour 143 élèves sont inscrits, soit une moyenne administrative de 23.83 par classe.

Répartition pédagogique

Au CP, Madame Lecomte, travaillant à mi-temps, assure les cours les lundis et mardis. Madame Maryline Portut Castel son complément de service les jeudis et vendredis. Au CE2, Madame Maryline Portut Castel assure également les cours les lundis (journées de décharge de Direction).

CP	20	Mmes Lecomte et Portut Castel
CP	20	Mme Chevassut
CE1	19	Mme Amato
CE2	29	M Dussart et Mme Portut Castel (les lundis)
CM1	27	Mme Sançois
CM2	28	M Flageul

Vie scolaire

Périscolaire

Les ateliers éducatifs ont été reconduits, ils se termineront fin mai avec la fête des ateliers. Il y a 8 ateliers :

Ludothèque : le lundi de 12h à 13h ouvert à tous

Lire et faire lire : le mardi de 12h à 13h pour les CP (une bénévole de l'association viendra raconter des histoires)

Cirque : le lundi de 16h30 à 18h pour les CE2/CM1/CM2

Théâtre : le vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2

Sport : le mardi CP/CE1et le jeudi CE2/CM1/CM2 de 16h30 à 18h

Couture : le vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2 ((2 groupes dans l'année) Activités manuelles : le jeudi de 12h à 13h pour les CP/CE1 puis CE2/CM1/CM2 (2 groupes dans l'année)

L'aide aux devoirs est encadrée par 1 intervenant ou 2 lorsque le nombre d'enfants est supérieur à 20.

L'enfant doit rester jusqu'à 18h à l'aide aux devoirs.

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Psychologue scolaire: Mme Elisabeth Langlet

Maître E à dominante pédagogique : M. Christian Amirault

Maître G à dominante comportement : non pourvu depuis plusieurs années

Le maître E couvre 6 écoles élémentaires et 6 écoles maternelles. La psychologue scolaire couvre les besoins de l'ensemble de la circonscription soit 9 écoles élémentaires et autant en maternelle. Ces moyens sont très insuffisants pour répondre aux demandes des écoles.

Activités Pédagogiques Complémentaires

Les activités pédagogiques remplacent l'aide personnalisée. 36 heures y sont consacrées sur l'année scolaire. Elles s'adressent à des groupes restreints d'élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves. Elles peuvent se décliner en aide donnée à des élèves en difficulté, soit sous forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité ou d'un projet prévus par le projet d'école.

Les classes du CP, du CE1 et du CM2 annualisent ces heures pour s'inscrire dans un projet sciences. Les classes du CE2 et du CM1 ont inscrit ces heures à raison d'une demi heure tous les lundis et jeudis tout au long de l'année. Elles seront utilisées soit en aide personnalisée soit en préparation de projet.

Un accord parental de principe (pour l'année scolaire en cours) a été demandé aux parents.

En aucun cas, ces 36 heures ne se substituent au travail spécifique du RASED.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur sera soumis à validation au deuxième conseil d'école. Les discussions sur les rythmes scolaires n'ont pas permis d'aborder cet ordre du jour. En conséquence, le règlement intérieur en cours est référent.

Projets de classes

Ecole et cinéma : les enfants iront voir 3 films en cours d'année. Ces séances visent :

- à une découverte active de l'art cinématographique en salle
- à présenter en salle aux enfants un choix de films qui illustrent les différents genres
- à sensibiliser au patrimoine cinématographique et au cinéma contemporain.

Conseil des délégués de classes : 2 délégués et 2 suppléants ont été élus dans chaque classe. Une première réunion des délégués de classes se tiendra au mois de décembre.

Une chorale réunissant les CM

Une chorale réunissant les classes du CP et du CE

Orchestre Symphonique d'Orléans : participation des classes à une répétition

CP

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le FRAC
- * projet scientifique « olympiades des sciences »

CE1

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * projet scientifique « olympiades des sciences »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le Muséum

CE2

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * atelier Musée : tableaux délicieux
- * classe découverte à Crocq (financement demandé pour 06 jours)

CM₁

- * théâtre : spectacle « face à face »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le Muséum
- * nuit européenne des Musées

CM₂

- * théâtre : spectacle « face à face »
- * projet scientifique « olympiades des sciences » en lien avec le collège
- * classe découverte aux Sables d'Olonne (financement demandé pour 06 jours)

Activités sportives spécifiques de l'année avec intervenants extérieurs:

- * natation : toutes les classes à l'exception des CM1
- * gymnastique : CP * escrime : CM2 * judo : CM1 * voile : CE2
- * run and bike: CM2

Conservatoire:

- * danses médiévales : CE2
- * danses de la Renaissance : CM1
- * danses au temps de Louis XIV, de la Révolution, du 1er Empire : CM2

Liaison Maternelle et collège

Liaison CP grande section maternelle

Continuité du dictionnaire des mots démarré en GS. Décloisonnement tous les mardis (13h30 à 15h).

Les CP font des sciences à la maternelle (thématique : matière et vivant). Les GS viennent à l'école et travaillent autour de la littérature jeunesse. Il y aura également des moments partagés (carnaval, galette, chorale, spectacles, journée sportive, accueil des GS au restaurant scolaire)

Liaison CM2 Collège

Olympiades des sciences (thème : mon environnement et le développement durable). Collégiens et écoliers se rencontreront pour échanger autour d'expériences qu'ils auront mis en œuvre.

Enseignement des langues

Anglais et allemand sont enseignés à l'école : 1h30 (2 fois 45 min) par semaine soit 54 heures annualisées.

Anglais:

* CP1

* CM2	M. Flageul
* CM1	Mmes Mammo et Sançois
* CE2	Mmes Mammo et Portut Castel
* CE1	Mmes Mammo et Amato

Mmes Mammo et Portut Castel

* CP2 Mme Chevassut

Allemand

* Cycle 2 et 3 Mme Perrotin

Réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires appelle à débat et non à consensus.

- * la place de l'enfant et le bénéfice qu'il en tire
- * la fatigabilité de l'enfant dans le dispositif proposé
- *le temps de l'enfant passé en structure scolaire et périscolaire
- * le temps de fréquentation scolaire et périscolaire
- * le choix des horaires scolaires indépendamment du temps périscolaire
- * la dépendance du projet aux charges financières incombant aux communes
- * le choix des horaires scolaires en dépendance avec le temps périscolaire
- *le temps scolaire de l'école élémentaire et celui de l'école maternelle
- * le choix de la demi-journée de classe : mercredi ou samedi
- * la multiplicité des intervenants, des lieux, des référents
- * la capacité pour les communes de proposer des activités périscolaires
- * le taux d'encadrement des activités périscolaires
- * la qualité et la formation des personnels encadrants
- * la précarité des postes de ces personnels encadrants
- * l'utilisation des salles de classe hors temps scolaire
- * les conditions de travail de l'ensemble des personnels : enseignants, municipaux, intervenants

Dans la perspective de cette réforme, l'équipe enseignante souhaite une rupture quant aux horaires de classe. Une matinée de classe plus longue et une présence des élèves diminuée sur l'après-midi (08h30-11h45 et 13h45-15h45). Les activités pédagogiques complémentaires seraient faites sur le temps méridien. L'équipe enseignante et les parents d'élèves se prononcent pour le choix du samedi matin comme demi-journée de classe. Ils ne souhaitent pas l'utilisation des salles de classe pour les activités périscolaires.

Résultats de l'enquête distribuée aux parents par la ville d'Orléans :

- * la moitié des parents des écoles orléanaises ont répondu à cette enquête
- * 77% souhaitent le mercredi matin
- * 41% des parents choisissent 8h30/11h30 13h30/15h45
- * 47% des parents choisissent 9h00/12h00 14h00/16h15
- * 32% des parents auraient besoin d'un accueil avant 8h30
- * 39% des parents auraient besoin d'un accueil avant 9h00
- * 64% des parents demandent un accueil jusqu'à 16h30 ou 18h00 (cas fin des cours à 15h45)
- * 56% des parents demandent un accueil jusqu'à 16h30 ou 18h00 (cas fin des cours 16h15)
- * s'il y avait classe le mercredi matin 83% des familles pourraient reprendre ou faire reprendre leur enfant entre 11h30 et 12h30
 - 46% des familles peuvent reprendre ou faire reprendre leur enfant à 11h30
 - 14% des familles peuvent reprendre ou faire reprendre leur enfant à 12h00
 - 23% des familles peuvent reprendre ou faire reprendre leur enfant à 12h30

Propositions de la ville d'Orléans pour les horaires scolaires

* hypothèse 1 : 8h30/11h30 - 13h30/15h45

* hypothèse 2 : 9h00/12h00 - 14h00/16h15

Les parents seraient plutôt favorables à l'hypothèse 1.

Propositions de la ville d'Orléans pour les horaires scolaires

- * hypothèse 1 : L'aide aux devoirs proposée par la mairie de 15h45 à 16h30 inquiète. Quelle proposition pourrait être faite pour l'occupation des enfants dans un temps si court ?
- * hypothèse 2 : Elle le problème de l'accueil du matin puisque la classe ne commence qu'à 9h00. Une hausse de fréquentation serait probable à 8h30. Certains enfants pourraient fréquenter l'école depuis 7h30 et commenceraient leur journée de classe avec déjà 1h30 de périscolaire.

Coopérative scolaire

Bilan financier

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 05 novembre 2013 est de 2 130 €.

Postes des dépenses et des recettes

Une participation forfaitaire non obligatoire a été demandée aux familles. Elle a été fixée à 20 € par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, le forfait était fixé à 30 €. Cette participation permet de financer les différentes sorties (école et cinéma, JMF, théâtre ou autres). La coopérative prend également en charge les abonnements à des revues de presse, l'achat de jeux de cour. Elle participe par ailleurs à des dépenses liées à des projets spécifiques de classes.

Les recettes viennent principalement de la participation des familles, de la vente des photos de classes et de la kermesse d'école. La kermesse a rapporté cette année 300€ (juin 2013).

Travaux d'aménagements et demandes d'équipements

Rappel des équipements souhaités : cela touche principalement le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- * la mise en réseau de 5 classes
- * équipement en tableaux blancs interactifs ou technologie équivalente.
- * dotation d'un vidéo projecteur par classe avec ordinateur portable (soit 5 classes à équiper).
- * dotation de 2 tables « tennis de table »

Kermesse

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 27 juin à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être constituée pour en assurer la bonne organisation.

Divers

Point sécurité passage du Tram

La matérialisation du passage protégé n'est toujours pas faite. La mairie semblait pourtant avoir acté la matérialisation de l'ensemble des passages protégés de la rue Jeanne d'Arc (décision exprimée lors du dernier conseil d'école).

Récupération d'une partie de cour et de locaux du collège

L'école rappelle toujours sa demande d'extension sur les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly (salles et auditorium) et l'utilisation du parking. Rappelons que ce collège va faire l'objet d'une restructuration mais que rien n'est arrêté à ce jour. Certaines des salles demandées sont actuellement occupées par le Conservatoire d'Orléans. Cela surprend suite au refus exprimé par la mairie en ce qui concerne une occupation par l'école. L'école reste vigilante à l'attention portée à ces demandes.

Dates à fixer

* mardi 18 février à 18h15 2^{ème} conseil d'école * mardi 03 juin à 18h15 2^{ème} conseil d'école

* vendredi 27 juin à 18h15 kermesse

La séance a été levée à 20h30.

Le Directeur